

PIERRE PUCHEU, L'HOMME AU DOUBLE VISAGE

Gilles ANTONOWICZ

Pierre Pucheu a été fusillé deux fois. Une première fois à Alger, le 20 mars 1944, dans des conditions qui en disent long sur la stature et le courage de l'homme, une seconde fois dans des livres qui en disent long sur la capacité de quantité d'historiens à reprendre en boucle des caricatures et des erreurs (euphémisme). Ainsi, à titre d'exemple, ce condensé que l'on peut lire dans le très sérieux *Dictionnaire de la Collaboration* paru aux éditions Belin en 2014 à la page 744 sous la plume de François Broche :

« Pucheu se livre à la traque impitoyable des communistes, des francs-maçons, des anarchistes et des juifs. Il ordonne aux préfets de fournir sans délai au Reich de nouveaux travailleurs au titre du STO. Il commet l'imprudence de désigner aux Allemands les mauvais Français parmi lesquels le jeune Guy Môquet, à fusiller de préférence aux autres otages non communistes. (...) Menacé de tomber en disgrâce, il se rapproche d'Henri Frenay qu'il tente de convaincre qu'il joue un double jeu. Le débarquement en AFN l'incite à changer de camp. »

À l'exception de la traque des communistes, tout, absolument tout, dans ce propos, est faux ou, *a minima*, plus que très sérieusement contestable. Cela n'appelant pas de longs développements, je me borne à constater la fantaisie de ces affirmations en notant simplement que le STO fut inventé et mis en œuvre par Laval en février 1943, soit dix mois après le départ de Pucheu de Vichy, à une époque où il se trouvait en Espagne et tentait de rejoindre les Forces Françaises Libres en Afrique du Nord... Il aurait eu bien du mal, dans ces circonstances, à « ordonner aux préfets de fournir sans délai au Reich de nouveaux travailleurs » ...

C'est dire s'il est difficile de revenir sur cette *doxa*, sous peine d'être immédiatement taxé de « révisionnisme » ; ce que n'a pas manqué de faire Annie Lacroix-Riz (qui est à l'agrégation d'histoire ce que Nathalie Artaud est à l'agrégation d'économie) en qualifiant mon livre (*L'Enigme Pierre Pucheu*, Nouveau Monde, 2018) dans *Le Monde diplomatique* de « plaidoirie d'avocat témoignant de la banalisation de la réhabilitation de Vichy ».

Ne lui en déplaise, je vais cependant persister dans l'exercice délicat de la révision en limitant mon propos, faute de temps, au double visage présenté par Pucheu dans l'exercice de ses fonctions, selon que l'on examine son activité en zone libre ou en zone occupée.

Mais préalablement, un mot rapide sur sa personnalité et la place qu'il occupe dans la « pétaudière » (Berl) vichyste : Pucheu est un pur produit de l'école républicaine ; d'un milieu modeste, il est repéré par son instituteur comme le furent Péguy ou Camus. Elève brillant, il poursuit des études classiques qui le conduisent à l'École Normale, rue d'Ulm. Mais « ce normalien a l'âme d'un polytechnicien » (Fabre-Luce) ... Il abandonne les lettres pour se lancer dans l'industrie, s'intéresse à l'économie, participe au tourbillon des idées qui agitent la société française dans les années 1930 et intègre notamment le groupe X-Crise, sorte de "think tank" Saint-Simonien qui rassemble des personnalités comme Jacques Barnaud, Jacques Rueff, Raymond Abellio, François Lehideux, Alfred Sauvy ou Pierre Laroque. On y parle de retraite

par répartition, de salaire minimum, de représentation des salariés au sein de l'entreprise, de participation, de normes pour la certification des produits etc. ; ceci pour dire qu'au sein du gouvernement Darlan où Pucheu est nommé en février 1941, à l'âge de 42 ans, comme secrétaire d'Etat à la production industrielle, il incarne un visage moderne, technocratique, pragmatique, bien éloigné de l'image traditionnelle, réactionnaire, cléricale, rurale et champêtre liée à la « Révolution Nationale ». Il fait partie de ceux qui seront stigmatisés par leurs adversaires sous le nom de « synarques » et, s'il était demeuré dans cette fonction, nul doute qu'il eût bénéficié à la Libération d'un non-lieu pour « insuffisances de charges », comme ce fut le cas pour François Lehideux, son successeur à ce poste ; et ce d'autant plus que, dans le cadre de cette fonction, il était alors très proche d'hommes comme Pierre Lefaucheur – président du comité de la chaudronnerie, déporté en 1944, nommé PDG des usines Renault nationalisés à la Libération - ou Aimé Lepercq, président du comité des houillères, révoqué par Laval en juin 1943, chef des FFI de l'Ile de France en 1944, ministre des Finances dans le gouvernement provisoire du général de Gaulle à la Libération.

Mais voilà, Pucheu est extrêmement ambitieux (« je ne porte intérêt dans la vie qu'aux extrêmes, confie-t-il un jour à Walter Stucki, l'ambassadeur de Suisse à Vichy. Je finirai au plus haut ou au plus bas, chef d'Etat ou bien de mort violente. Pour moi, il n'y a pas d'autre issue ») et la rupture du pacte germano soviétique le 22 juin 1941 scelle son destin.

L'Amiral Darlan comprend vite qu'il ne peut plus continuer à cumuler les fonctions de chef du gouvernement, de ministre de la Marine, de l'Information, des Affaires Etrangères et de l'Intérieur ... La « bienveillance » des communistes à l'égard de l'occupant n'est désormais plus de mise. Le calme relatif qui régnait jusqu'alors en zone occupée ne peut manquer d'être troublé. Il se cherche un successeur à l'Intérieur. Pucheu postule. Le 18 juillet 1941, il est nommé secrétaire d'Etat à l'Intérieur ; le 11 août, il prend le rang de ministre. Dix jours plus tard, l'histoire de l'occupation bascule avec l'assassinat de l'aspirant Moser par Pierre Georges (alias colonel Fabien) sur le quai du métro à la station Barbès ...

En zone occupée, le visage de la collaboration

Chacun connaît la stratégie du Parti communiste mise en œuvre à l'été 1941, consistant à commettre des attentats sur des militaires allemands, de manière à provoquer des représailles qui radicaliseront inévitablement les positions de chacun, accentueront les divisions et mettront en évidence, et l'impuissance de Vichy, et sa collaboration dans la répression.

Faute de temps, je renvoie à mon livre pour l'examen détaillé du rôle de Pucheu dans les deux affaires les plus emblématiques de cette période, à savoir l'affaire dite de la section spéciale, faisant suite à l'assassinat de l'aspirant Moser le 21 août (affaire qui vaut à Pucheu d'avoir été fusillé une troisième fois par Costa-Gavras dans son film *Section Spéciale*, où, depuis 45 ans, il porte à chaque rediffusion le masque terrifiant de Michael Lonsdale), et l'affaire des otages de Châteaubriant faisant suite à l'assassinat du lieutenant-colonel Holtz à Nantes le 20 octobre suivant.

D'une façon plus globale, je veux seulement exposer le contexte, les circonstances dans lesquelles et les raisons pour lesquelles Pucheu fait le choix de la répression et donc, de fait, de la collaboration avec l'occupant.

Pucheu, ministre de l'Intérieur, est dans la logique de l'armistice et l'armistice, c'est la suspension des hostilités. Ce silence des armes, il lui incombe de le faire respecter. C'est

d'ailleurs ce que prévoit la convention d'armistice. Pour lui, les auteurs des attentats sont des terroristes. Et des terroristes d'autant plus dangereux qu'ils provoquent des représailles sanglantes dont, le 16 septembre 1941, Berlin a fixé le tarif : « la peine de mort pour 50 à 100 communistes est le châtement convenable pour la mort d'un soldat allemand » ...

Pour éviter ces représailles, Pucheu lance la police française aux trousses des auteurs des attentats de manière à les empêcher d'en commettre de nouveaux. Il n'a aucun doute sur le fait que les communistes en soient les responsables, ce qui est loin d'être le cas de tout le monde. Ainsi Maurice Garçon écrit-il dans son journal le 4 décembre 1941 : « Je suis bien intrigué de savoir d'où viennent les coups. Les communistes ? Je n'y crois pas beaucoup »¹...

Pucheu les pourchasse d'autant plus facilement qu'il est, depuis toujours, un anti-communiste « primaire ». A ses yeux, les communistes ont toujours été et sont toujours des « ennemis de l'intérieur ». Il estime qu'ils n'agissent pas par patriotisme, mais par obéissance à Moscou et la vérité oblige à dire que la résistance non communiste pense très exactement comme lui : ainsi, Henri Frenay, écrit-il en septembre 1941 : « Alternativement défaitiste, pacifiste, super patriote, prêchant à tour de rôle la lutte contre l'Allemagne et l'union avec elle contre la ploutocratie mondiale, le Parti communiste n'a jamais en fait obéi qu'aux seuls ordres de Moscou en fonction, non des intérêts de la France, mais de l'URSS². (...) Ce revirement inopiné du Parti communiste ne peut être que l'œuvre de Moscou, ce qui lui interdit toute revendication à la lutte pour l'indépendance de la France³. ».

Pucheu va donc objectivement aider les Allemands. Il va se charger d'un travail répressif dans l'intérêt de l'occupant. Et il aggrave son cas lorsque la police française, efficace, arrête un groupe de « terroristes » puisqu'elle les remet, pour les juger – et les condamner à mort - aux tribunaux allemands, seuls compétents pour juger les auteurs de crimes ou de délits dont sont victimes les forces d'occupation (cf. les procès du Palais-Bourbon et de la maison de la chimie).

Tels sont les faits qui n'empêchent pas la mise en évidence de deux paradoxes :

Premier paradoxe : en traquant les communistes, Pucheu sauve des communistes ! En effet, la façon la plus simple pour les éliminer – si tel avait été son objectif principal comme le pense par exemple Annie Lacroix-Riz – eut été de faire la politique du pire, c'est-à-dire ... ne rien faire ... Si Pucheu n'avait rien fait pour empêcher les attentats, s'il avait laissé les Allemands exécuter 50 à 100 communistes après chacun d'entre eux sans réagir, le chiffre de 300 otages fusillés en représailles entre septembre 1941 et avril 1942 aurait probablement été multiplié par dix.

Second paradoxe : en 1941, la politique de Pucheu est plébiscitée par l'opinion. Pour des raisons diverses, les attentats sont en effet très majoritairement condamnés. Dans le secret de son journal, Maurice Garçon exprime une pensée largement partagée : « Des fous, des insensés ont assassiné un Allemand, écrit-il après l'assassinat du chef de la Kommandantur à Nantes en octobre ; ces crimes sont bêtes, note-t-il encore en décembre, ils n'avancent à rien et risquent de multiplier les victimes innocentes. Ils attirent des représailles et c'est tout. »⁴ « La stupidité de tous ces crimes, en plus de leur lâcheté, est sans borne », résume le 8 décembre Paul Léautaud dans le sien.

A Londres, le général de Gaulle, tout en considérant parfaitement légitime le fait de tuer des Allemands pour libérer le territoire, condamne ces attentats qu'il juge prématurés,

¹ Maurice Garçon, *Journal*, Les Belles Lettres, 2015, p. 322

² *Vérités*, 25 septembre 1941

³ Cité par Robert Belot, *Henri Frenay*, Le Seuil, 2003, p. 226.

⁴ Maurice Garçon, *Journal*, *ibid.*

dépourvus d'intérêt militaire, et donne pour « consigne » de ne pas en commettre (déclaration à la suite de laquelle les Allemands ne puiseront plus parmi les gaullistes pour choisir les otages à fusiller)

Officiellement, les communistes eux-mêmes se gardent bien de les revendiquer tant ils les savent impopulaires (« ce ne peut être qu'un nazi qui a fait sauter ce bordel », écrit ainsi *L'Humanité* après l'attentat commis fin novembre contre un hôtel de passe de la rue Championnet où sont morts 3 soldats allemands et une prostituée) ; ils ne les revendiqueront qu'en ... 1967, dans le livre d'Albert Ouzoulias, *Les Bataillons de la jeunesse* ; et les communistes servant de réservoir à otages dans les prisons et les camps d'internement n'imaginent pas eux-mêmes une seconde que ce sont leurs camarades – des camarades qu'ils connaissent souvent personnellement – qui puissent mettre ainsi leurs vies en jeu.

Pour disposer de tous les éléments de réflexion nécessaires, il faut ajouter que les attentats commis par les communistes ne visent pas que des Allemands. Ils visent aussi des Français, dont, notamment, des policiers (trois morts et quinze blessés entre juillet 1941 et février 1942) et des « renégats », c'est-à-dire les communistes ayant rompu avec le Parti à la suite de la signature du pacte germano-soviétique, tel Marcel Gitton, l'ex-numéro 3 du Parti Communiste, assassiné le 5 septembre 1941.

Il faut également prendre en considération le fait que ces attentats n'ont pas pour seules conséquences des fusillades d'otages. Ils se traduisent également par une rigueur bien plus grande dans l'exécution des peines prononcées par les tribunaux militaires allemands à l'encontre des Français jugés pour des infractions aux ordonnances allemandes – pouvant aller d'une simple amende (avoir refusé de ramasser des doryphores) à la peine de mort (pour possession d'une arme ou espionnage) : après l'assassinat de Moser, les grâces accordées chutent de 75 % à 20% (377 condamnations à mort sont exécutées entre août 1941 – dont celle d'Henri d'Estienne d'Orves - et mai 1942, alors que l'on n'en dénombrait que 42 entre le mois de juin 1940 et le mois d'août 1941⁵).

A tout cela, il faut encore ajouter les menaces que ces attentats font peser sur les juifs français. On oublie toujours que les rafles d'août et de décembre 1941 concernant 4 975 juifs dont près de 2 300 de nationalité française sont des rafles effectuées en représailles à « l'agitation communiste » et aux attentats. Le 14 décembre, les autorités d'occupation (le MBF) annoncent l'exécution prochaine de « 100 juifs, communistes et anarchistes », le versement par « les juifs des territoires français occupés d'une amende d'un milliard de francs » et la déportation d'un « grand nombre d'éléments criminels judéo-bolcheviks aux travaux forcés à l'Est » ; menaces suivies d'effets puisque le lendemain sont fusillés 95 otages – dont Gabriel Péri et 58 juifs – et sont transférés de Drancy à Compiègne 1 000 juifs en vue de leur déportation.

On comprend la difficulté des choix, faits souvent dans l'urgence, sous la pression d'ultimatum allemands, de l'homme occupant dans de telles conditions le poste de ministre de l'Intérieur ... Sans doute est-il permis de croire à sa sincérité : dans un raisonnement à courte vue, méconnaissant les dégâts moraux considérables qu'impliquait sa politique, Pucheu croit protéger la population française ; et si, en 1941, ce choix est compris, il n'en ira plus de même, trois longues années plus tard, lorsqu'il sera jugé à Alger. Comme l'écrit Henri Amouroux, les vies sauvées seront alors oubliées et il ne restera plus que le souvenir des crimes partagés.

⁵ Gaël Eismann, *Occupation et répression allemande*, Autrement, 2007, p. 140 et s.

En zone libre et en Afrique du Nord, le visage d'un patriote.

Dans le même temps, Pucheu offre un tout autre visage en zone libre et en Afrique du Nord où, manifestement, ses cibles principales ne sont plus les communistes (même s'ils sont l'objet de multiples poursuites), mais les agents de renseignement allemands !

Ce qui me conduit à évoquer un personnage qui, dans cette lutte, joue un rôle essentiel : le commandant Henri Rollin, nommé par Pucheu à la direction de la Surveillance du territoire en octobre 1941.

Originaire de Saint-Malo, cet officier de marine né en 1885, spécialiste du renseignement, s'était illustré contre les forces turques durant la première guerre mondiale. Marié à une Russe juive, il quitte l'armée en 1923 pour devenir le correspondant du *Temps* à Moscou et même, selon certains, un « honorable correspondant » de l'Intelligence Service (IS)⁶. Ses thèmes de prédilection sont la dénonciation du bolchévisme et de l'antisémitisme (cf. son livre publié en 1939 : *L'Apocalypse de notre temps*, interdit par les Allemands dès le début de l'Occupation). Il est évidemment « significatif », comme le note Simon Kitson, l'un des rares auteurs, avec Gaby Aron-Castaing⁷, à s'être intéressé de près à la lutte conduite à Vichy contre les services secrets allemands en zone libre de l'automne 1940 à l'automne 1942, qu'une personnalité comme Rollin « d'une hostilité extrême envers les Allemands »⁸ ait été nommé à ce poste.

La Surveillance du territoire est chargée de procéder à l'arrestation des agents allemands (la plupart du temps de nationalité française) repérés par les services du contre-espionnage et notamment par sa vitrine légale, les fameux *Travaux ruraux* dirigés par le colonel Paul Paillole, et de les déférer ensuite devant la justice militaire pour atteinte à la sécurité de l'Etat, actes de nature à nuire à la défense nationale ou trahison. Exemples : transmission d'informations militaires (mouvements de troupe et de matériels vers l'Afrique du Nord, lieux de camouflage de matériels militaires dissimulés lors de l'armistice), dénonciation de Français aux autorités allemandes (passeurs de la ligne de démarcation, évadés, membres de réseaux de résistance, l'affaire la plus célèbre étant l'affaire Devillers qui vit le dénonciateur du réseau *Combat* arrêté par la Surveillance du Territoire le 21 janvier 1942, condamné à mort et exécuté).

Les minutiers conservés aux archives militaires de Le Blanc sont éloquents. Si l'on prend en considération les peines les plus graves, c'est-à-dire les condamnations à mort, les chiffres sont les suivants :

- Communistes condamnés à mort : 19 (7 en Zone Libre, 12 en AFN, étant précisé que les condamnés sont tous membres du Parti Communiste Algérien qui, dès cette époque, lutte pour l'indépendance) ; exécutions : 0
- Agents allemands condamnés à mort : 119 (45 en Zone Libre, 74 en AFN) ; exécutions : 37 (8 en Zone Libre, 29 en AFN)

L'action de Pucheu à l'encontre des agents allemands apparaît encore plus évidente si l'on examine, *a contrario*, la manière dont les choses vont se passer en ce domaine après son départ du gouvernement. Dès son retour au pouvoir, en avril 1942, Laval renvoie le

⁶ C'est ce qu'affirment notamment Claude Huan et Hervé Coutau-Bégarie dans leur biographie de Darlan, p. 482.

⁷ Gaby Aron-Castaing, *Soldats sans uniformes. La répression policière de l'espionnage et de la trahison...*, Nouveau Monde, 2017

⁸ S. Kitson, *Vichy et la chasse aux espions nazis*, Autrement, 2005, p. 174

commandant Rollin avant de supprimer purement et simplement la Surveillance du Territoire quelques mois plus tard. Dans le même temps, il accorde une protection officielle aux agents allemands pour détecter les émetteurs clandestins alliés et gaullistes⁹ présents en zone libre (et on appréciera en conséquence comme il convient cette affirmation fantaisiste lue dans le *Dictionnaire historique de la résistance*¹⁰ : « avec le soutien de Pierre Pucheu, Laval accepte en septembre 1942 l'aide des Allemands pour détecter les postes radio clandestins en zone libre » ... !)

Henri Rollin est exfiltré en compagnie de son épouse par les services secrets britanniques en février 1943 et accueilli à Londres. Tout sera fait pour qu'il ne puisse pas venir déposer au procès Pucheu. S'il était venu témoigner, tout laisse penser qu'il aurait confirmé les termes de sa lettre adressée au défenseur de Pucheu, Paul Buttin, après avoir appris sa mort : « Je ne peux oublier que sans l'assentiment direct ou tacite de mon ministre, je n'aurais pas pu rendre service à tant de Français dont certains sont devenus ministres par la suite ... Les Anglais pour leur part en ont manifesté leur reconnaissance en envoyant en zone occupée un gros Lancaster spécialement pour me soustraire ainsi que ma femme aux recherches de la Gestapo et en nous offrant l'hospitalité à Londres. (...) Je désirerais beaucoup connaître l'adresse de Madame Pucheu. Peut-être serait-ce un adoucissement à son chagrin, si faible que soit cet adoucissement, de savoir que quelqu'un qui a vu de près l'action de son mari dans cette période tragique, ne l'a pas oublié et l'a toujours considéré, malgré certaines erreurs d'appréciation politique, comme un homme courageux, un chef d'une qualité rare et un Français dévoué à son pays jusqu'à la mort. »¹¹

⁹ S. Kitson, *Vichy et la chasse aux espions nazis*, op. cit. p. 180

¹⁰ *Dictionnaire historique de la résistance*, Robert Laffont, direction François Marcot, p. 159.

¹¹ Archives personnelles de Paul et Henri Buttin versées à la BNF.